

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHER GRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Brussels, October 1977

ANNUAL REPORT ON THE ECONOMIC SITUATION IN THE COMMUNITY APPROVED BY THE COMMISSION

The Council, acting on a proposal from the Commission and after consulting Parliament and the Economic and Social Committee, will, during the fourth quarter, adopt an annual report on the economic situation in the Community and will set the economic policy guidelines to be followed by each Member State in 1978 (see Decision of 18 February 1974 on the convergence of economic policies). Once the report has been adopted by the Council, it will be brought to the attention of the national parliaments so that account may be taken of it during budget debates.

The report describes the present situation and assesses the economic outlook for 1978.

Given the foreseeable international situation and measures announced or already taken, and provided the autonomous factors now tending to boost demand within the Community do not undergo radical change, the following spontaneous trends in economic activity are expected:

- the rate of growth in the Community's gross domestic product in real terms could well reach 3.5% in 1978. This rate is insufficient to reverse the unemployment situation which concerns 5.6% of the working population;
- the rate of inflation (consumer prices) is expected to be about 8 or 8.5% on average in the Community as a whole. Declining raw materials' prices, generally satisfactory harvests, and the slowdown in the upward movement in wholesale prices and industrial prices that became discernable in the second half of 1977 are all circumstances conducive to an improvement - perhaps a more rapid improvement - in the situation, but this is still conditional on continued success in holding down wage and salary costs;
- the Community's balance of payments on current account is likely to show a surplus partly owing to the moderate growth in domestic demand in the deficit countries and partly because of the growing contribution made by North Sea oil. With limited growth in output, the overall balance of payments situation in the surplus countries is not expected to show much change from 1977.

A "normative scenario" for 1978 will require implementation by Member States of a co-ordinated economic policy that, in the course of the year, will strengthen the developments making for a slowdown in inflation while spurning on further growth in the Community as a whole.

The following are appropriate targets :

- a real GDP growth rate of between 4% and 4.5% in the Community as a whole;
- a halt to the build-up in unemployment and an improvement in the situation on the labour market;

* COM(77)494 final.

- less marked balance of payments disparities between Member States and an overall Community payments position either in balance or even in deficit;
- a rate of inflation pared down to an average of 7 - 8% in the Community as a whole (compared with around 9.5% in 1977) and a narrower spread between the extremes(rather below 4% ranging up to a maximum of 10% as against 4 to 18% in 1977).

These targets are by no means out of reach in 1978 if all the Member States pool their efforts. Under present circumstances, with demand slack in most parts of the world, no country however important its contribution to international trade, can hope to revive economic activity acting alone. On the other hand, by acting in concert and in conjunction with the other industrialized countries, the Member States can mutually strengthen the multiplier effects of their own measures, instil new confidence in managers and consumers on a lasting basis and, in doing so, attain the growthtargets in question without jeopardizing fundamental equilibre.

The report's general guidelines concern budgetary policy, monetary policy, the active cooperation and support of labour and management, and employment policy.

Structural measures are also needed to make supply more flexible to facilitate structural change. Such measures include:

- an investment policy tailored to well-defined programmes and centred on the Community instrument proposed by the Commission for the purpose of financing structural projects;
- a more vigorous effort aimed at saving energy and at developing alternative forms of energy;
- encouragement of research into and application of new technologies;
- elimination of the large number of administrative obstacles which hamper investment by complicating licensing procedures;
- elimination/discrimination on the financial markets, encouragement of small medium-sized enterprises and action to promote the establishment of new firms.

The general guidelines for the Community are followed by recommendations for each Member State.

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
POKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Bruxelles, octobre 1977.

LA COMMISSION APPROUVE LE RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA COMMUNAUTE (*)

Sur proposition de la Commission et après consultation du Parlement européen et du Comité Economique et Social, le Conseil arrêtera au cours du quatrième trimestre un rapport annuel sur la situation économique de la Communauté et fixera les orientations à suivre par chaque Etat membre dans sa politique économique pour l'année 1978 (voir décision de convergence des politiques économiques du 18.2.1974). Dès son adoption, le rapport est porté à la connaissance des parlements nationaux afin qu'ils puissent en être tenu compte lors de la discussion des budgets.

Ce rapport décrit la situation actuelle et trace les perspectives économiques pour 1978.

Compte tenu de l'environnement international prévisible et des mesures déjà prises ou annoncées, et pour autant que les facteurs autonomes de développement de la demande qui se font jour au sein de la Communauté ne se modifient pas radicalement, les tendances spontanées de l'économie seraient les suivantes :

- Le taux de croissance du produit intérieur brut en termes réels de la Communauté pourrait atteindre 3,5 % en 1978. Ce taux est insuffisant pour renverser la situation dans le domaine du chômage qui touche 5,6 % de la population active;
- le taux d'inflation au stade de la consommation s'élèverait à quelque 8 ou 8,5 % en moyenne communautaire. La baisse des cours des matières premières, les récoltes dans l'ensemble satisfaisantes, ainsi que le ralentissement de la hausse des prix de gros et des prix industriels qui s'est amorcé au second semestre de 1977, constituent un ensemble de conditions favorables pour une amélioration éventuellement plus importante, qui reste toutefois subordonnée à la réalisation de nouveaux progrès dans la modération des coûts salariaux;
- La balance des paiements courants de la Communauté serait vraisemblablement excédentaire en raison, d'une part, de l'évolution modérée de la demande intérieure dans les pays déficitaires et, d'autre part, de la contribution croissante du pétrole de la mer du Nord. Avec une expansion limitée de la production, la situation d'ensemble de la balance des paiements des pays excédentaires ne se modifierait pas notablement par rapport à 1977.

Un scénario conjoncturel normatif pour 1978 implique donc la mise en œuvre par les Etats membres d'une politique économique coordonnée qui, dans le cours de l'année, renforce aussi bien les tendances au ralentissement de l'inflation que la poursuite de l'expansion dans l'ensemble de la Communauté.

./.

Les objectifs suivants pourraient être poursuivis :

- un taux de croissance de 4 % à 4,5 % du produit intérieur brut en termes réels pour la Communauté considérée dans son ensemble;
- l'arrêt de l'extension du chômage et une amélioration de la situation sur le marché de l'emploi;
- une atténuation des disparités de balance des paiements existant entre les Etats membres, ainsi qu'une position équilibrée ou même déficitaire de la balance des paiements courants de la Communauté;
- un taux d'inflation ramené à 7-8 % en moyenne communautaire (contre 9,5 % environ en 1977) et une réduction de la fourchette entre les taux extrêmes, ramenée à un écart de moins de 4 à 10 % (4 à 18 % en 1977).

La réalisation de ces objectifs en 1978 est dans le domaine des possibilités si tous les Etats membres unissent leurs efforts. Dans la situation actuelle, caractérisée par une faiblesse généralisée de la demande mondiale, aucun pays, aussi importante que soit sa contribution au commerce international, ne peut espérer agir sur la conjoncture par ses seuls moyens. Par contre, en agissant de façon coordonnée et en collaboration avec les autres pays industrialisés, les Etats membres peuvent renforcer mutuellement les effets multiplicateurs de leurs actions, raffermir durablement la confiance des entreprises et des consommateurs et atteindre ainsi les objectifs de croissance visés sans compromettre les équilibres fondamentaux.

Les orientations générales du rapport concernant la politique budgétaire, la politique monétaire, la coopération active et du soutien des partenaires sociaux ainsi que la politique spécifique de l'emploi.

Des actions structurelles s'imposent également afin de permettre une meilleure adaptation de l'offre et d'encourager les mutations structurelles. Il faudrait notamment :

- engager, selon des programmes bien délimités, une politique de l'investissement appuyée sur l'instrument de financement communautaire à finalité structurelle proposée par la Commission;
- renforcer les mesures visant à réaliser des économies d'énergie et à développer des formes d'énergie de substitution;
- encourager la recherche et l'application de technologies nouvelles;
- éliminer les nombreux obstacles administratifs qui entravent l'investissement en alourdissant les procédures d'autorisation;
- supprimer les discriminations sur les marchés financiers, encourager l'action des petites et moyennes entreprises et favoriser la création d'entreprises.

Les orientations générales pour la Communauté sont suivies par des recommandations pour chaque Etat membre.